

Procès-verbal du conseil municipal du 4 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Alban FONTENILLE Maire.

PRESENTS : MM BENOIT M. - BESSY J. – CHARRETIER J. - FONTENILLE A. – LAURENCERY E. - MAZET Mathilde - MOREL C.

ABSENT NON EXCUSE : Monsieur Cédric DERORY

ABSENTS EXCUSES : BENOIT R (ayant donné pouvoir à BENOIT M.) – BOURG F (ayant donné pouvoir à LAURENCERY E.) – COHAS E. (ayant donné pouvoir à FONTENILLE A.)

SECRETAIRE : Madame Jacqueline CHARRETIER

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2023 :

Approuvé à l'unanimité.

2. Terrain communal à Panissière

Monsieur le Maire présente un courrier de demande d'acquisition de la parcelle de terrain cadastrée section B n°181 au lieu-dit panissière haute. Cette parcelle jouxte la propriété dont le compromis a été signé. **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a décidé de ne pas vendre cette parcelle.**

3. Préamballes

La commune d'Ailleux a été retenue pour intégrer la programmation des PréAmballes 2023 en collaboration avec l'association du Sou des écoles du RPI, Loire Forez Agglomération et l'association familles rurales de verrières en Forez (les monts de la balle).

Les festivités auront lieu le samedi 20 mai 2023 au stadium et à la salle Marcel Louison.

Les différentes tâches ont été réparties entre la municipalité et l'association.

Le spectacle gratuit, intitulé « Roméo dans la baignoire est présenté par la Compagnie « C'est pas grave ».

4. Contrats téléphoniques des bâtiments communaux : Délibération n° 18-2023 :

Monsieur le Maire explique que les lignes cuivre de la Mairie et de l'école seront supprimées dans l'avenir. Avec l'installation de la prise fibre dans les bâtiments communaux, les contrats téléphoniques ont été modifiés au niveau de l'école et de la mairie avec le même opérateur ORANGE.

Pour la salle des fêtes et la cantine, le contrat téléphonique n'est pas modifié.

L'alarme étant reliée sur le réseau cuivre, il est nécessaire d'installer une carte SIM ainsi que l'acquisition d'un boîtier.

Les devis sont présentés au conseil municipal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Approuve la modification des contrats pour l'école et la Mairie**
- **Valide le devis de l'entreprise EAS d'un montant total de 813.43 euros.**

5. Cybersécurité : Délibération n° 19-2023 :

Approbation convention de mise à disposition de la solution DETOXIO – SERENICITY avec le département de la Loire

Monsieur le Maire explique la solution de DETOXIO mise à disposition des communes par le département de la Loire en partenariat avec l'entreprise SERENICITY dans le cadre du schéma départemental de transition numérique. La candidature du département de la Loire au plan de relance de l'état a été retenue pour l'année 2023.

L'état financera 70% de la dépense et le reste à charge soit 30% sera pris en charge par le département de la Loire.

Le déploiement de cette solution gratuite permettra d'une part d'améliorer la sécurisation des réseaux, d'autre part de stopper les cyberattaques et donnera aux communes les moyens de se protéger.

A partir de l'installation du boîtier, cette solution sera gratuite pendant 3 années.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Valide l'installation de la solution DETOXIO – SERENICITY**
- **Approuve la convention de mise à disposition entre la commune, le département de la Loire et l'entreprise SERENICITY**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à l'installation.**

6. Subvention aux associations 2023 : Délibération n° 19-2023

M. le Maire fait état des demandes de subventions.

Il rappelle que l'an dernier un courrier a été adressé à chaque association pour l'obtention du relevé d'identité bancaire et du contrat d'engagement républicain signé dont la mention de la date sera inscrite dans le tableau ci-dessous. Il rappelle la somme de 1600 € budgétisée au compte 65748 pour l'année 2023 et propose de verser les sommes identiques à l'an dernier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

Associations	Signature de la charte	Montant
AIDE ALIMENTAIRE (croix rouge)	12 octobre 2022	70 €
AMICALE POMPIERS ST MARTIN LA SAUVET	14 novembre 2022	50 €
ACTIV 'AGE	25 octobre 2022	30 €
CLUB 3ème AGE	14 octobre 2022	80 €
MARPA ST MARTIN LA SAUVETE Association « Les heures joyeuses »	9 novembre 2022	30 €
PERE NOEL DU LUNDI	11 octobre 2022	80 €
SOU DES ECOLES	20 novembre 2022	800 €
TOTAL		1 140 €

7. PLUi :

Monsieur le Maire fait un point étape sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal en expliquant les travaux effectués en réunion de secteur.

8. Questions diverses :

- Commémoration du 8 mai : Monsieur le Maire de Saint-Sixte a souhaité inviter les Maires des communes de Ailleux et Cezay à se rendre aux commémorations. Depuis, chaque commune recevra à tour de rôle une cérémonie dans sa commune. La cérémonie de commémoration du 8 mai aura donc lieu au cimetière communal d'Ailleux à 11 heures.
- Hôpital de Feurs : Le comité de soutien propose d'envoyer un courrier au Président de la République pour l'alerter sur la fermeture des urgences de Feurs. Monsieur le Maire présente ce dernier au conseil municipal, qui est favorable à cet envoi.
- Machine à pain : Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur DELORME concernant la baisse du loyer du distributeur, mais souhaite tout de même une réduction plus importante. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.
- Débroussaillage : Mathilde demande au maire : quels sont les chemins débroussaillés par l'agent communal ?
Monsieur le Maire répond : les places publiques, les chemins ruraux et les emplacements des conteneurs pour les déchets. Il ajoute : « nous avons redéfini avec l'agent les tâches à réaliser et lui avons demandé de s'en tenir uniquement à ce qui est rédigé dans son carnet de travail ».
- Communication sur l'eau : Mathilde demande de relancer Mme PORNON du service de l'eau de Loire Forez Agglomération pour recevoir le flyer à insérer dans le prochain bulletin municipal.

La séance est levée à 21h39.

La secrétaire de Séance
Jacqueline CHARRETIER



Le Maire
Alban FONTENILLE

